

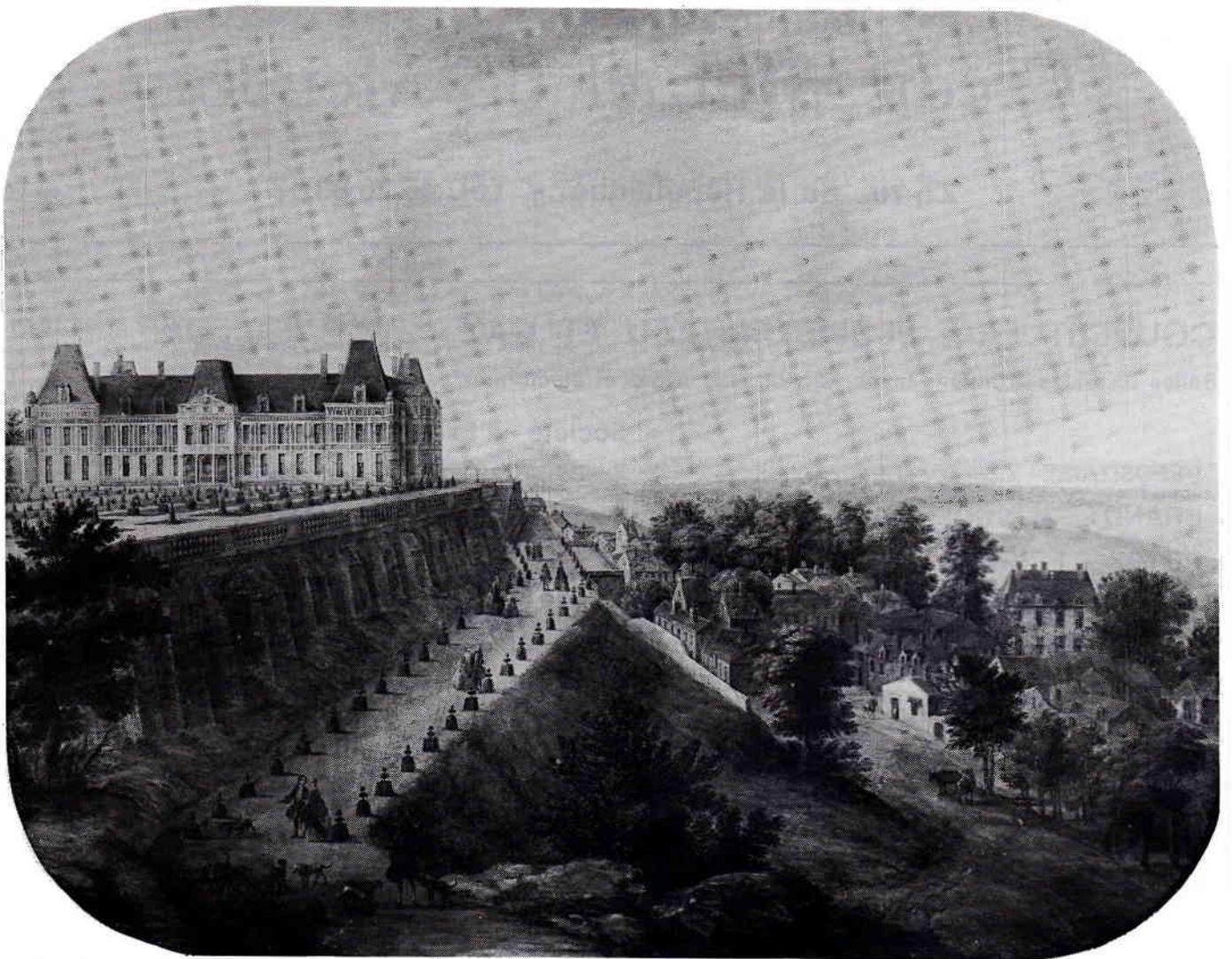
Comité de Sauvegarde des Sites de Meudon

Siège social : En la Mairie de Meudon

6 Francs

Bulletin N° 60

1986 - N° 2



Le Château de Meudon au XVIII^e siècle (Musée Carnavalet)
(au 1^{er} plan, emplacement de l'actuel jardin sauvage)

Villas - Appartements - Terrains - Locations

MEUDON IMMOBILIER

Yves LE GUEN

Place Rabelais MEUDON

Tél. 46.26.65.25

DES PROJETS PLEIN LA TÊTE ? RÉALISEZ-LES TRÈS
VITE AVEC LES PRÊTS A LA CONSOMMATION DU

Crédit Mutuel de Meudon

22, rue de la République - Tél. 46.26.39.13

COUVERTURE - PLOMBERIE EAU ET GAZ

Tél. : 45.34.12.01

Salles de Bains - Chauffe-bains, Chauffe-eau à gaz et électriques

Société d'Exploitation des Établissements

DÉPOSITAIRE

BRANDT - LINCOLN - AIRFLAM

POTÉZ - FRIGÉCO - THOMSON

Réchauds - Cuisinières et Chauffage gaz

L. WACQUANT

ENTREPRENEUR

27, rue Marcel-Allégot, Bellevue - 92 MEUDON



GARAGE RABELAIS

CITROEN MEUDON

Location CITER

Station Service TOTAL

29-31, Boulevard des Nations-Unies

MEUDON - 46.26.45.50

Notre Conseil d'Administration adresse au Général Brunet ses très vives félicitations pour sa promotion au grade de Commandeur de la Légion d'honneur et lui exprime ses sentiments reconnaissants pour sa participation depuis 1965 à l'action de notre Comité.

COMPTE RENDU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 28 AVRIL 1986

Présents : MM. Ader, Bégué, Bousser, Bocquet, Boullault, Clouzeau, Cossé, M^{me} Foucher, M. et M^{me} Gayral, MM. Gilardonni, de Gonnevillle, M^{me} Goublin, M^{me} Herlédan, MM. Langer, Millet, Moraine, Poilevey, Rémon, Sabatier, Wennagel.

Excusés : MM. Bruère-Dawson, Général Brunet, Courchinoux, Flandrin, Meslet, Professeur Néel, Watine.

Absents : M^{me} Ciry-Gouret, MM. Jantzen, Reinach, Roux-Devillas, de Traverse.

La séance est ouverte à 20 h 40.

Le Président Millet commence par annoncer la promotion au grade de Commandeur de l'Ordre de la Légion d'honneur du Général Brunet. Il propose que les félicitations du Comité figurent dans le prochain bulletin, ce qui est adopté à l'unanimité.

Puis il annonce que M. Richer a accepté d'être le délégué du quartier N° 6.

1° Il passe alors à l'ordre du jour en donnant les informations suivantes sur les actions en cours :

a) *Aménagement d'un tournant dangereux à Meudon-la-Forêt*

C'est un vieux problème qui finalement ne poserait pas de difficultés du côté de l'ONF. Il est demandé à M. Wennagel, assisté de MM. Larré et Moraine, de relancer l'affaire.

b) *Terrasse de Bellevue*

M^{me} Cachera a signalé la dégradation et le mauvais entretien de cette terrasse et de ses abords. Les services techniques de la Mairie, saisis par M. Millet, ont répondu :
— qu'ils allaient s'occuper de l'entretien dont ils ont la charge,
— mais que le site dépend aussi des Monuments Historiques que la Ville va alerter.

c) *Quartier du Val*

M^{me} Foucher a signalé la mise en vente d'une parcelle de 340 m² qui jouxte l'emplacement communal du lavoir. Elle suggère que ce terrain soit acheté par la Ville qui pourrait y aménager un espace vert englobant le lavoir. Le Conseil est d'accord sur cette idée et approuve, à l'unanimité, la pétition des habitants du quartier du Val à ce sujet.

d) *Dépôt de matériel municipal en face du Centre Culturel*

A la suite d'une lettre de M. Poilevey signalant — une fois de plus — le mauvais état de ce dépôt, la démolition du bâtiment vient d'être décidée par la Mairie. Il faudra par la suite veiller au bon entretien du terrain.

e) M^{me} Saint-Criq ayant demandé à connaître l'avis du Comité sur l'aménagement du quartier de la Porte de Trivaux, notre dernier bulletin où figure cet avis lui a été immédiatement envoyé.

f) *Parc des Tybilles*

Une maison de retraite va être construite sur ce terrain. Un premier projet a été refusé par la Mairie. Un second est à l'étude qui prévoit notamment la création de deux sentiers piétonniers dont l'un parallèle à la Route des Gardes.

M. Clouzeau a été chargé par la Mairie d'un rapport sur la situation des arbres, notamment de deux séquoias qui pourront être sauvés.

g) *Propriété Puaux*

La réalisation d'un projet de construction d'immeubles a été accepté par la Ville et est en cours.

La partie basse du terrain devrait être cédée à la Ville pour agrandir le Parc Paumier.
Il est signalé que notre Comité a demandé l'élargissement de la Ruelle Hérault en prolongation du mail actuel.

h) ZAC Porte de Trivaux

Deux réunions ont eu lieu avec la participation de membres de notre Comité afin de faire avancer cet important aménagement.

2° Opération Forêt Propre

M. Larré informe le Conseil du bon déroulement de cette opération et signale en particulier la participation de trois nouveaux groupes de jeunes : de Saint-Philippe, du Lycée Rabelais et des Eclaireurs de France, qu'il remercie.

3° Affichage

M. Ader, qui s'occupe activement de la réglementation de l'affichage à Meudon au nom du Comité, estime que l'affaire avance et évolue d'une façon satisfaisante : la réglementation pourrait être arrêtée et approuvée en juin.

Ce texte réglementera l'implantation des « portatifs ». Ceux qui ont été implantés en grand nombre ces dernières années devraient être enlevés, notamment ceux de Meudon-la-Forêt.

4° Sont signalées la destruction par un cirque ambulant d'une prairie de Meudon-la-Forêt située derrière la station Mobil et celle d'une prairie de la Grande Terrasse par un concours hippique.

Le Comité demandera à la Ville la remise en état des lieux.

5° Assemblée Générale et Bureau

La prochaine Assemblée Générale se tiendra le samedi 15 décembre 1986.

D'ici là, il faudra :

- envisager la composition d'un nouveau Bureau,
- coopter de nouveaux administrateurs.

6° Questions diverses

a) M. Meslet a demandé qu'on lui propose des sujets d'articles pour les prochains bulletins. Un membre propose un article sur l'état des lieux de l'Orangerie, de façon à alerter l'opinion publique sur la dégradation de ce monument (1).

b) Effectif du Comité au 1^{er} janvier 1986 (après radiation des membres n'ayant pas réglé leurs cotisations depuis trois ans) : 615 (contre 660 au 1^{er} janvier 1985).

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 h 35.

(1) Notre Comité, protestant contre le mauvais état d'entretien du domaine national de Meudon, a écrit la lettre suivante au Ministre de la Culture, le 10 octobre 1985, lettre restée sans réponse. Avec persévérance, le Comité va tenter à nouveau d'obtenir de nos actuels dirigeants la réalisation des promesses de leurs prédécesseurs.

Meudon, le 10 octobre 1985

Monsieur le Ministre de la Culture
Rue de Valois
75001 PARIS

Monsieur le Ministre,

L'entretien de notre Domaine National de Meudon étant malheureusement insuffisant, il est compréhensible que son Orangerie, Monument Historique, classé par arrêté du 4 janvier 1956, ait été exclue des avantages de la journée « Portes Ouvertes » que vous avez organisée le 22 septembre dernier.

Nous en sommes navrés pour les raisons suivantes :

Depuis 1980, Année du Patrimoine, les crédits accordés ont été utilisés pour des travaux d'une urgence discutable, alors que les élus et les associations souhaitaient que ces sommes fussent employées en priorité pour mettre hors d'eau l'Orangerie, assurer le gardiennage et améliorer l'accès des lieux.

Aujourd'hui, malgré de multiples réunions et les promesses de vos services, ces mesures primordiales semblent oubliées par l'Etat, qui, maintenant, sollicite l'aide des collectivités locales afin de résoudre son problème.

Cette situation bloquée nous autorise à vous prier de vouloir bien donner des instructions pour que ces travaux soient repris en tenant compte d'une logique qui impose la réalisation préalable d'opérations dont la nécessité est évidente.

Avec nos remerciements anticipés, veuillez agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de notre haute considération.

Louis NEEL
Président d'Honneur.

J.-C. REMON
Secrétaire Général Adjoint.

J.-C. GILARDONI
Vice-Président Délégué.

R. MILLET
Président.

LA FORÊT DE MEUDON AUJOUR'HUI

L'organisation, l'aménagement et la vie de la forêt « aujourd'hui et demain » vont maintenant nous retenir plus particulièrement, grâce à l'aimable communication par l'Office National des Forêts, du plan d'aménagement actuel (5) et des idées directrices qui présideront à l'élaboration du prochain règlement d'exploitation.

La forêt domaniale de Meudon, d'une superficie actuelle de 1.101 ha 95, est classée en forêt « d'utilité générale » et l'objectif qui lui est assigné est « l'utilisation pour les loisirs ». Elle est en cours de conversion. Le taillis sous futaie est un régime qui n'est plus adapté. Il est urgent de régénérer la forêt et de créer une nouvelle futaie, plus saine et mieux adaptée à la fonction « agrément ». La révolution normale avec des chênes est de l'ordre de 150 ans, mais il y a urgence à opérer la transformation, qui va être réalisée en 100 ans. Cette conversion sera décomposée en une série de plans de gestion de l'ordre de 15 ans de durée et pratiquement installée par parquets, c'est-à-dire par parcelles individualisées, réparties selon l'âge et la constitution des peuplements pour éviter les trop grandes trouées. Le parquet présente une surface comprise entre une dizaine d'ares et la superficie totale de la parcelle.

Cette forêt, située sur le territoire de deux départements, est partagée entre six communes. La surface incluse dans la commune de Meudon est de 358 ha 53. Gérée par le Centre de gestion de l'O.N.F. de Versailles, elle a été soumise au régime forestier depuis le 17 avril 1891. L'aménagement de taillis sous futaie a été également approuvé en 1891. Elle a été complétée le 3 juin 1936 par la remise à l'Administration forestière des fossés, aqueducs, rigoles et étangs, gérés précédemment par le Service des eaux de Versailles. Par le décret du 6 avril 1960, elle est soumise à la servitude « de protection particulière des espaces boisés » et a été classée à l'inventaire des sites pittoresques par le Ministre des Affaires Culturelles le 20 décembre 1967.

Très convoitée et assaillie... elle « subit » 283 concessions diverses de terrain, de passage, de canalisations diverses, de portes, appuis, grilles, etc...

L'ÉCOLOGIE

L'écologie de cette forêt explique son caractère pittoresque. Elle occupe le nord du plateau de Vélizy-Villacoublay, encadrée et avec des vues lointaines par la Seine, le vallon du Ru Marinier à l'ouest, les fonds de Morval (Chaville), de la Chapelle et pré Lagrange (Viroflay), de Trivaux (Clamart). De nombreux étangs naturels ou créés occupent des dépressions et ravins.

L'altitude varie de 100 à 170 m. Le climat est typiquement celui de la région parisienne. Les sables de Fontainebleau forment l'ensemble des pentes. Ailleurs la meulière est présente sur le plateau avec une mince couche de limon des plateaux

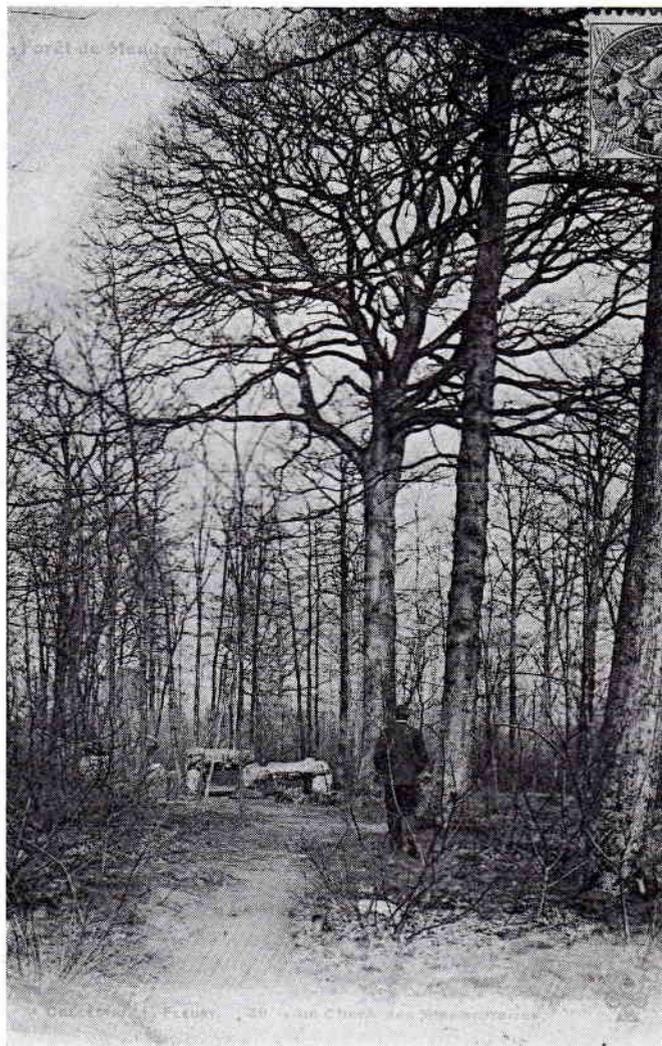
et des alluvions dans les creux et les bas de pentes. Les sols plus ou moins bruns, podzoliques ou lessivés, conviennent bien pour la forêt. On cite le canton de Clamart comme peu fertile avec un peuplement un peu languissant par taches.

Les essences forestières présentes sont classées ainsi :

Essences	Futaie	Taillis
Chênes	0,50	—
Châtaigniers	0,30	0,70
Bouleaux	—	0,15
Frênes	0,05	—
Divers (érables, fruitiers, charmes)	0,15	0,15

Les chênes, rouvre et pédonculé, symbole gaulois mais pratiquement sans gui, peuvent atteindre des dimensions importantes. Leur vie passée en taillis sous futaie leur a façonné des houppiers importants et des troncs dénudés relativement peu élevés. Parmi les arbres remarquables tous « vieilles écorces », issus du taillis sous futaie, on peut citer :

— le chêne de la Vierge de Doizu, près du carrefour de la



FORET DOMANIALE DE MEUDOM

COMMUNE
DE
SÈVRES

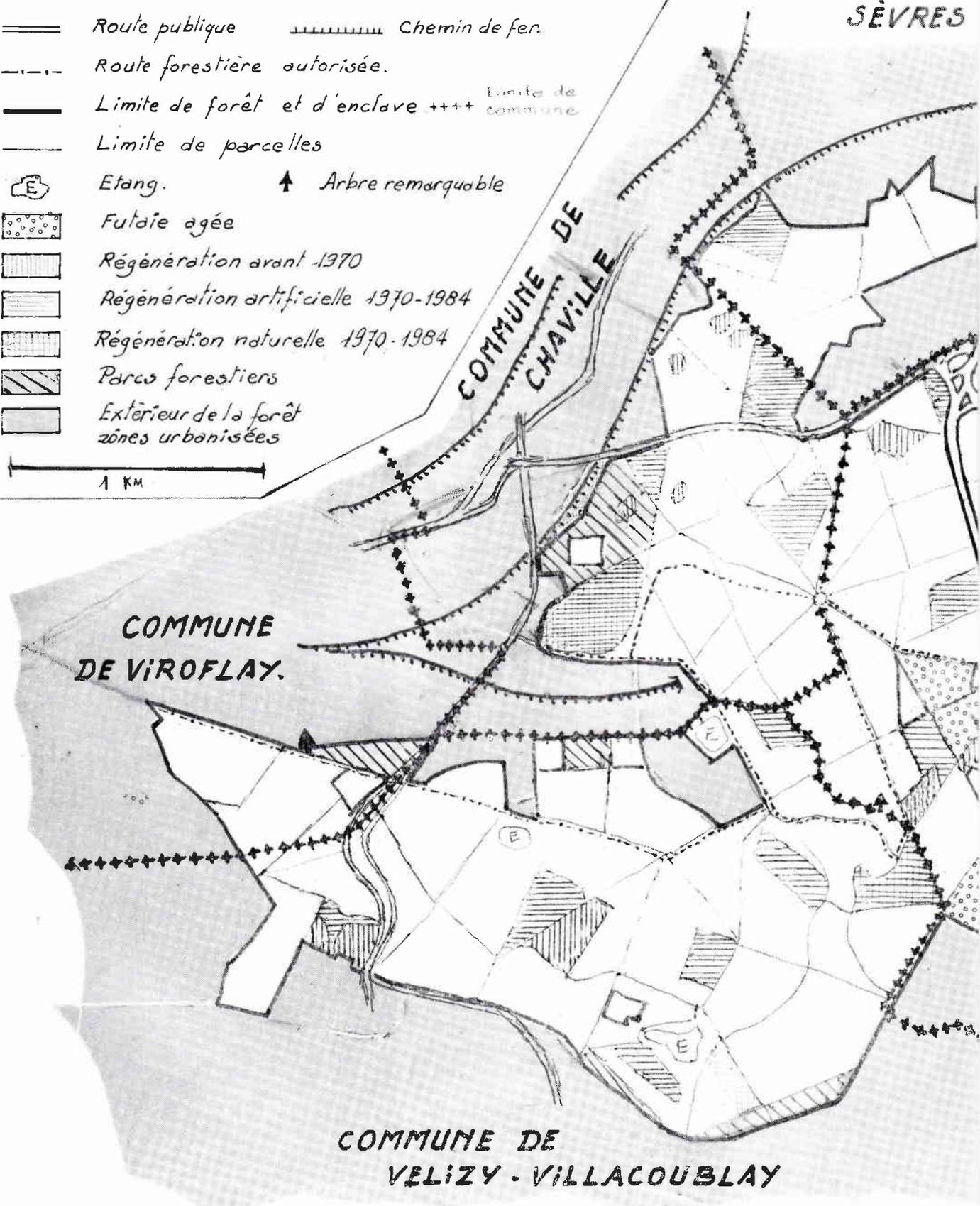
- ==== Route publique - - - - - Chemin de fer.
- . - . - Route forestière autorisée.
- Limite de forêt et d'enclave ++++ Limite de commune
- Limite de parcelles
- ⓔ Etang. ↑ Arbre remarquable
- ▤ Futaie agée
- ▨ Régénération avant 1970
- ▧ Régénération artificielle 1970-1984
- ▩ Régénération naturelle 1970-1984
- ▦ Parcs forestiers
- Extérieur de la forêt zones urbanisées

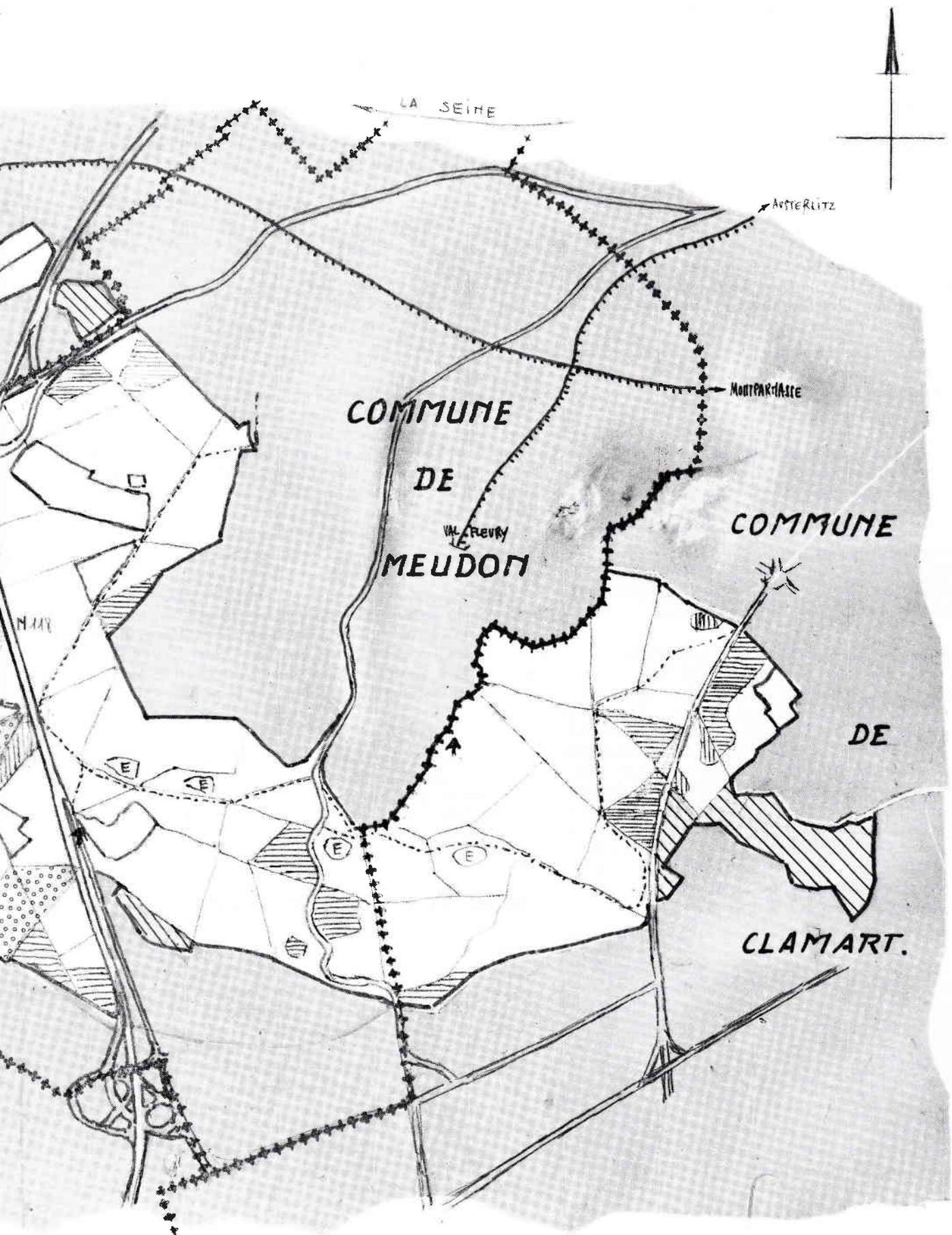
1 KM

COMMUNE
DE VIROFLAY.

COMMUNE DE
CHAVILLE

COMMUNE DE
VELIZY-VILLACOUBLAY





source du même nom, abattu il y a plus de 10 ans, avait 600 ans d'âge et mesurait plus de 30 m de hauteur et 5,50 m de circonférence;

- le chêne de la Vierge de Viroflay, très paré de nombreux ex-votos, d'environ 250 à 300 ans d'âge, mesure 26 à 28 m de hauteur et 4,50 m de tour;
- le chêne « des missions », proche de la route dite cordon du haut, pas très éloigné non plus de la tour hertzienne, mesure également 26 à 28 m de hauteur, 4,40 m de circonférence et doit avoir un âge équivalent. Il est dénommé ainsi depuis que des jeunes missionnaires en instance de départ (« La Vie Illustrée » du 11-9-1903) ont dit une messe à cet endroit. Ils se sont ensuite amusé à manier un peu les pierres de menhir et dolmen alentour... On a raconté aussi (« Le Nouvel Observateur », 1982) que ces pierres, vestiges druidiques, recevaient encore actuellement des visites nocturnes des associations de « druides modernes »;
- enfin un autre chêne imposant près du chemin de la fontaine Sainte-Marie (parcelle 10) mesure 4 m de circonférence, 32 m de hauteur, pour plus de 250 ans d'âge.

Le dynamisme du chêne pour la régénération naturelle reste moyen. Il souffre de la concurrence du châtaignier et des érables surtout, et les « précautions de coupes » pour réussir la relève des peuplements aux années de bonnes glandées vont un peu à l'encontre de l'éthique forestière des promeneurs. L'O.N.F. a donc décidé de passer à la régénération artificielle par plantation, plus méthodique mais plus onéreuse, tout en conservant une certaine tendance à y revenir. Les plantations nouvelles seront éclaircies soigneusement pour être agréables aux promeneurs le plus tôt possible, soit vers environ 25 à 30 ans.

Les châtaigniers introduits ici au XVII^e siècle présentent une végétation fougueuse, une régénération abondante, en même temps qu'un certain pittoresque. Ils fournissent une production variée de bois de petites dimensions, beaucoup de chauffage, mais les grosses billes sont fréquemment tarées et cela réduit l'emploi de poutres, ce qui est dommage car les grosses pièces en châtaigniers ne « prennent pas les toiles d'araignées ». Enfin sa production automnale de petites châtaignes amuse le public. Mais pendant la dernière guerre, les promeneurs affamés recherchaient les châtaignes en cognant le tronc des châtaigniers avec des grosses pierres. Aussi bon nombre de ces arbres adultes ont été blessés et sont maintenant pourris au cœur (80 % près de Clamart). Le châtaignier doit néanmoins conserver une place secondaire dans cette forêt en cours de reconstitution.

Le bouleau d'Europe est très envahissant dans les zones dénudées et disparaît sous l'ombrage des autres espèces. Il a un certain rôle décoratif grâce à son écorce blanche et produit des fagots de boulanges, aujourd'hui inutiles, et du bon bois de chauffage et de papeterie.

Les hêtres qui occupent ici la limite méridionale, ou de basse altitude, de leur aire, fournissent un bon bois et une composante solide et ombreuse des futaies.

Enfin tous les ravins et bas-fonds humides sont occupés par des peupliers, saules, aulnes, frênes qui créent une certaine variété et de l'agrément.

Pour ces espèces d'arbres on trouve une grande variété d'espèces ligneuses de petite taille, d'autant plus abondantes que le sol est découvert fréquemment, donc qui ont été favorisés par le régime du taillis. Bien visibles par leur feuillage permanent, on découvre en hiver les houx, génévriers, ifs et même du buis. Les noisetiers attirent les promeneurs en fin d'été. La flore du marais avec ses carex, joncs, typhas ou massettes, roseaux, iris jaunes et nénuphars est curieuse. Le lierre, signe de qualité du sol, est abondant à l'ombre, à l'inverse des ronces (ex-aliment hivernal des grands mammifères) qui poussent surtout en lumière.

Et surtout cette forêt tempérée s'orne d'une profusion — hélas menacée — de fleurs printanières. Le muguet a presque disparu mais on observe encore des anémones des bois, des primevères, des violettes, des jacinthes, du chèvrefeuille, des orchis, des genêts et des bruyères... Les sous-bois flambent en automne grâce aux fougères et produisent encore des champignons divers.

On peut encore rencontrer quelques lapins de garenne et des écureuils. Par curiosité on trouvera dans les étangs, outre des cyprinidés assez abondants et même des brochets (une pollution a tué 2.500 kg de poissons récemment dans l'étang de Villebon), des batraciens curieux, tritons et salamandres, et des couleuvres. Parmi les oiseaux qui fréquentent le bois citons les fauvettes, rouges-gorges, pinsons, loriots, merles, coucous, pics, chouettes et corbeaux, et au voisinage de l'eau : cols verts, poules d'eau, mouettes...

Les forestiers ont cartographié 7 types spéciaux de végétation, suivant les combinaisons des espèces qui reflètent un peu les différences de sols et d'évolution (chenaie à charme, chenaie à châtaignier... jusqu'à l'aulnaie, frênaie, peupleraie) et 6 types de peuplements, depuis la futaie dense, divers taillis sous futaie plus ou moins dégradés, taillis simple et peuplements spéciaux divers.

En résumé l'évolution générale de la forêt va dans le sens de la raréfaction du chêne, sans que les forestiers s'emploient à contrarier et inverser. L'objectif prédéterminé de l'aménagement est d'arriver à terme à une proportion de chêne (60 %), de hêtre (30 %) et de divers.

TOURISME ET PRESSION HUMAINE

Mais c'est l'homme qui exerce maintenant une pression prépondérante et parfois excessive contre laquelle il faut prendre des précautions et prévoir des corrections. Les promeneurs viennent de l'environnement lointain et des abords immédiats de la forêt. De l'agglomération parisienne, située à moins de 15 km, les voies ferrées et un réseau de routes dense dont la voie rapide du Pont de Sèvres permettent un accès facile. D'autre part la couronne de petites agglomérations qui entourent la forêt est devenue une série de faubourgs surpeuplés, surtout à Meudon-la-Forêt, Vélizy-Villacoublay. On a créé dans la forêt, par concessions, 3 cimetières, 9 stades, 5 restaurants-buvettes, 3 centres aérés et écoles, deux châteaux-d'eau, et une tour de télécommunications.

On avait calculé qu'à partir de 1985 il y aurait 213.000 personnes habitant à moins de 1.500 mètres de la forêt ! Avec l'ensemble du public habitant à moins d'un quart d'heure des bois, cela atteint le nombre de 375.000 personnes. Il faut mentionner ici la phénoménale croissance de l'agglomération de Meudon, qui comptait 1.500 à 2.000 habitants au XVIII^e siècle et qui atteint, avec Meudon-la-Forêt, 49.000 habitants en 1982 (dont environ une moitié pour Meudon-la-Forêt).

Les études de fréquentation en forêt effectuées en 1967-1968 ont donné les chiffres suivants :

- la forêt recevait 2.200.000 visiteurs par an (c'est la forêt naturelle la plus visitée en France);
- les dimanches et jours fériés jusqu'à 90.000 personnes, ces visiteurs venant pour 27 % de Paris-Ouest, et pour 46 % de moins de 2 km de distance;
- on a enregistré, en pointe, 25.000 personnes en même temps, avec maximum à 16 h 15;
- 72 % étaient venues en automobile, contre 80 à 95 % pour les forêts éloignées de Paris;
- 57 % des visiteurs en automobile ne s'éloignent pas de plus de 30 mètres des routes.

Les voisins de la forêt y vont très souvent, surtout les ménages avec enfants. Et ces visiteurs commettent de nombreux dégâts sciemment (cueillette et déprédations diverses, feux) ou involontairement par le tassement du sol, à pied ou en voiture.

Par contre ils sont nombreux aussi à critiquer les coupes, la propreté de la forêt, l'aspect des boisements, l'insuffisance des équipements récréatifs, et lorsque l'administration, la collectivité et les associations de protection organisent en commun une journée « forêt propre », les bonnes volontés bénévoles se comptent par 30 à 50 unités !

En matière d'équipements pour les touristes, l'administration avait déjà réalisé avant le plan de gestion 1970-1984, et de 1959 à 1970 : 13 km de routes goudronnées, 1.200 places de parking, 2 étangs, 20 km de pistes cavalières, 150 barrières, l'amélioration de la perspective du Tapis Vert, la promenade des Bruyères, et mis en chantier 3 parcs forestiers (Tronchet, Clamart, Viroflay).

PROGRAMME GÉNÉRAL DE TRAITEMENT

DE LA FORÊT

L'aménagement de la forêt était encore basé au XIX^e siècle sur le taillis sous futaie. Le taillis était coupé à 25 ou 30 ans, les réserves de futaie duraient 150 et même 200 ans. En 1924, sans révision d'aménagement, sous la pression des associations, les coupes sont divisées en deux parties exploitées à 5 ans d'intervalle, et cette mesure est rapportée en 1941. Après les exploitations multipliées de 1941 à 1945, on décide en 1952 d'amorcer le vieillissement des taillis, préalable à la conversion en futaie, et ceci dure jusqu'en 1962. Depuis 1961 on passe réellement à la futaie, par « parquets », régime en tous points préférable dans les conditions économiques actuelles et surtout en raison de la terrible pression humaine.

La forêt très appauvrie, ne comporte en 1970 que :

- 35 ha de futaie âgée, 80 ha de taillis sous futaie de densité normale, le reste étant « non fermé, clair ou ruiné » sur 800 ha, et
- 35 ha de forêt régénérée naturellement ou par plantation.

LE PLAN DE GESTION 1970-1984

Un premier plan de gestion a été préparé et approuvé par arrêté d'aménagement du Ministre de l'Agriculture en date du 31 décembre 1969.

La forêt est partagée en 98 parcelles, groupées en 15 cantons et 3 affectations suivantes : les parcs forestiers, la forêt promenade, et la forêt normale.

Les parcs forestiers, véritables parcs de quartiers, capables de supporter jusqu'à 100 personnes à l'hectare en pointe, comportent des aménagements variés et se trouvent à proximité des zones habitées. Ils sont donnés en concession aux communes bénéficiaires qui sont chargées de leur entretien. L'étude précise permet de prévoir la création de quatre de ces parcs : les parcs du Tronchet et de Trivaux à Meudon, le parc de Clamart et le parc de Vélizy, au total 45 ha.

Pour la forêt promenade il s'agit d'une vraie forêt avec accès facilité pour les promeneurs : routes, parking, chemins, quelques pelouses. Les sous-bois sont nettoyés, les plantations sont protégées en enclos grillagés; de simples opérations sanitaires sont exécutées avec conservation des « réserves vigoureuses et saines » Cette forêt devrait pouvoir accueillir 50 personnes par hectare au maximum. Le projet détaillé comporte 440 ha de cette catégorie pour une capacité d'accueil de 20.000 personnes. On y a inclus les points de vue et les étangs.

Pour la forêt normale, c'est ce qui subsiste après le choix des deux catégories précédentes. Elle comporte les zones les moins esthétiques, les pentes, sur 604 ha au total, dont 529 boisés.

S'il y a insuffisance d'accueil, il sera dangereux de vouloir surcharger la forêt et il faudra aiguiller le public vers les forêts plus éloignées. En résumé la forêt de 1.102 ha voit ses peuplements réduits effectivement à 850 ha après défalcation des pelouses, routes, parking, plans d'eau... Le traitement de conversion à administrer porte, compte-tenu des 35 ha déjà réalisés, sur 815 ha, réduits, avec 5 % d'imprévus, à 775 ha. Surface annuelle à régénérer : 7,75 ha, soit, pendant la première période de 15 ans, 116 ha.

Nous avons vu ci-dessus pourquoi la régénération sera conduite artificiellement. Cinq types sont retenus d'après la qualité écologique des stations : à chêne rouvre dominant, à chêne rouge d'Amérique, à pin sylvestre, à sapin géant et douglas. Les essences étrangères choisies sont remarquables par leur adaptation connue au milieu, leur aspect esthétique, et sont toujours mélangées aux chênes indigènes.

A noter ici par parenthèse que l'on trouve peu d'arbres exotiques introduits en forêt généralement assez jeunes, des cèdres,

thuyas géants, douglas, épicéas, sapins, pins noir, pins sylvestres. Un cyprès chauve de belle venue orne le rond-point de l'expièce d'eau de la mare Adam. Et surtout les deux cèdres du Liban de Villebon déjà cités qui ont failli être immolés lors de l'ouverture de la voie rapide, et dont le plus gros atteint 26-28 mètres de hauteur et 5,60 m de tour.

Revenons aux plantations. Elles seront exécutées après coupe rase et dessouchement, clôturées et entretenues pendant 10 ans. L'assiette des coupes de régénération et celles des coupes d'entretien sanitaire du taillis vieillissant, à la période de 15 ans, est prévue au Plan directeur, paragraphe technique du Plan de gestion. Les règles de culture sont définies avec précision pour les exécutants et il est prévu que si certaines coupes ne trouvent pas d'acquéreur, pour ne pas retarder l'aménagement, elles seront exploitées en régie.

Le Plan directeur retrace le détail de toutes les opérations accessoires à exécuter en même temps que les coupes et plantations. Le Plan de gestion a fourni aussi un essai de prévisions financières. La forêt rapporte peu, moins d'ailleurs par le bois que par les redevances de concessions. Et ce revenu est appelé à diminuer encore (40 F à l'hectare en moyenne pour le bois, de 1957 à 1966, 50 F pour les concessions). Les prévisions de dépenses atteignent pour la période de 15 années, en francs constants 1969, et par hectare moyen/an : 69,39 F pour la régénération, 397,30 F pour l'aménagement des cantons, y compris entretien et nettoyage, 371,03 F pour les opérations individualisées. De ces dépenses l'Etat assume 20 à 100 %; le district ou la région 40 à 50 % pour l'aménagement des cantons, les parcs forestiers, les opérations individualisées; le département 50 % pour le réseau routier; les communes 40 % pour les parcs forestiers.

Le Plan de gestion se termine par l'exposé de la réglementation spéciale à la forêt à faire appliquer par le public. La chasse a été supprimée définitivement. La pêche dans les étangs est exploitée — ce qui ne gêne pas le tourisme — par location à des sociétés et associations. Pour ce qui concerne la circulation des piétons, elle est libre partout, mais en outre l'administration a laissé tracer par des associations spécialisées des sentiers de randonnées pour piétons, notamment « RER Rueil à Clamart » balisé en jaune et rouge. Les cavaliers peuvent emprunter à volonté les routes ouvertes à la circulation automobile. Mais en outre des tracés balisés de circuits équestres (29.810 m) ont été établis, par application de l'arrêté préfectoral du 28-2-1974 et de la convention passée avec le Président de la Ligue régionale de l'Île-de-France de la Fédération française des sports équestres. La circulation automobile est réglementée, hors des routes de grande circulation, par les arrêtés préfectoraux du 3 juillet 1972 (Yvelines) et du 6 novembre 1972 (Hauts-de-Seine). Sont concernés respectivement 4 routes publiques et 16 routes forestières. Les dispositions les plus importantes concernent la vitesse (45 km/heure), l'interdiction des poids lourds de plus de 1.500 kg, le stationnement hors des routes, pistes, parking...

L'EXÉCUTION DU PLAN 1970-1985 ET L'AVENIR

L'Office National des Forêts a poursuivi l'exécution de ce plan au terme duquel :

— L'objectif principal, la régénération de la forêt, a été réalisé sur 114 ha (prévu 116), dont 14 par la méthode naturelle. On avait prévu le reboisement annuel de 4 à 7 placeaux de 2 ha. On a vite ramené le programme à deux placeaux seulement de 4 ha, judicieusement placés pour en faciliter l'exécution et gêner le moins possible le public.

— En ce qui concerne les équipements individualisés, le parc de Trivaux n'a pas été réalisé, non plus que la remise en eau de l'étang Vert. Par contre des travaux importants de correction de l'exutoire de l'étang de Villebon ont été exécutés à la suite d'une pollution de cet étang par les eaux de ruissellement de la zone urbanisée de Meudon-la-Forêt et de la voie rapide F.18.

En ce qui concerne le bilan financier de la gestion de la forêt, on en aura un aperçu par ce résumé communiqué par l'Office National des Forêts pour la période 1982-1984, à l'hectare moyen et par an.

1. Dépenses

Dépenses d'entretien :

maintenance du domaine	63 F
entretien des peuplements	455 F
entretien de l'infrastructure	88 F
entretien touristique	735 F
au total	1.341 F/ha/an

Dépenses d'investissement :

équipement de la forêt	225 F
accueil du public	269 F
au total	494 F

Total des dépenses 1.835 F/ha/an

2. Recettes

bois	601 F
concessions	202 F
autorisations payantes	32 F
Total	835 F/ha/an

Bilan de la forêt : déficitaire de 1.000 F/ha/an. N'ont pas été compris les frais de gestion du personnel et des maisons forestières, soit environ 727 F/ha/an.

Pendant la durée du Plan, la pression du public s'est encore accentuée.

On estime actuellement que le nombre de visiteurs pendant une année doit être voisin de trois millions. L'O.N.F. a mené une politique transparente, c'est-à-dire a exposé ses programmes aux collectivités et aux associations, examiné les suggestions qui lui étaient faites, fourni toutes les explications qui lui

étaient demandées sur ses interventions. Les diverses associations représentant les intérêts écologiques ou artistiques et touristiques, dont notamment notre Comité de sauvegarde des sites de Meudon, l'en ont vivement remercié.

Il faut passer maintenant, dans le cadre général du Plan d'aménagement, à une seconde phase d'exécution, c'est-à-dire un second plan de gestion qui s'étendra encore sur une période de quinze ans. Ce plan est en préparation et sera approuvé en 1986. Les prévisions du premier plan seront en principe reconduites en ce qui concerne les modalités et la marche annuelle de la régénération, avec tendance à privilégier si possible la régénération naturelle. L'entretien du réseau routier sera poursuivi. Pour l'accueil du public, la charge est devenue si importante que l'avenir de la forêt est préoccupant. Il ne faut plus installer d'équipements supplémentaires attirant le public. La catégorie « forêt promenade » ne sera pas agrandie aux dépens de la forêt normale, car celle-ci est devenue en fait forêt promenade partout. Il ne faut plus attirer à tout prix le public, mais plutôt l'orienter vers d'autres forêts ou d'autres espaces verts. Enfin l'administration s'opposera dans la mesure

du possible au grignotage continu de l'emprise de la forêt par tous les moyens légaux. La procédure du classement en application de la loi de juillet 1976 a été demandée par de nombreux élus et membres d'associations sans avoir encore abouti jusqu'ici.

*
**

Louis XIV avait défini ainsi le rôle de la forêt, dans son préambule à l'ordonnance de 1669 : « Produire avec abondance au public tous les avantages qu'il en peut espérer, soit pour les commodités de la vie privée, soit pour les nécessités de la guerre, soit enfin pour l'ornement de la paix. » (2).

Le public doit savoir que l'administration forestière, habituée de tous temps à prévoir à longue échéance, sait « imiter la nature pour mieux la maîtriser » et a pour objectif permanent depuis son origine de faire remplir à la forêt, dans la suite des siècles, le rôle défini si magnifiquement par le Roi Soleil.

Roger PUTOD.



HOTEL ★★ NN

FOREST HILL

100 chambres - Séminaires

Tél. : 46.30.22.55

40, av. du Maréchal de Lattre de Tassigny
92360 MEUDON LA FORÊT

Les Mousquetaires

Restaurant - Banquets

Buffet géant des Mousquetaires

73 F SNC - Vin à discrétion *

* Prix en vigueur au 15-12-81

MICHEL DAMOUR

TAPISSIER

LITERIE, SIÈGES, VOILAGES
DOUBLE RIDEAUX

Réfection matelas & sommiers

54, rue de Rushmoor - 92190 MEUDON - 46.26.27.60 et 45.34.21.84

Cabinet

J. PILLOT

Toutes Assurances

Votre Assureur

C^{ie} La Providence

VIE — ACCIDENTS

VOL — INCENDIE

28 bis, rue de la République

MEUDON

Tél. 45.34.16.13

TOUJOURS PROPRE - TOUJOURS NET

AU PRESSING D'ARTHELON

Chez Madame LACAS

●
DÉPOSITAIRE BAS ET COLLANTS LE BOURGET

●
22, place Henri-Brousse - Meudon

☎ 45 34 66 36



bougies, tissages, grès,
cadeaux, vanneries, jeux,
bois blanc, listes de mariage

L'ARTISANIE

61, rue de la République

MEUDON

Tél. 46.26.71.57

Ouvert le DIMANCHE